

## **Journée d'étude Médiadix**

Documentation en milieu scolaire et bibliothèques publiques, quelles coopérations ?

**Lors de la journée d'étude du 13 novembre 2007 au CDDP de Boulogne, [Médiadix](#) (université Paris X Nanterre) invitait bibliothécaires et documentalistes à réfléchir sur les coopérations entre bibliothèques publiques et documentation en milieu scolaire. Les intervenants ont dressé un état des lieux du partenariat entre la lecture publique et l'éducation nationale, puis ont proposé des exemples de coopération avant d'aborder le rôle des Tice et la formation des usagers.**

Les quelques soixante-dix participants ont été accueillis dans les locaux du CDDP des Hauts-de-Seine par Jean-Louis Duguet, son directeur. Christophe Pavlidès, directeur de Médiadix, s'est félicité que cette journée d'étude, qu'il a organisée avec Anne Rabany, IA-IPR EVS de l'académie de Versailles, réunisse pour la première fois un public où se mêlent des bibliothécaires et des documentalistes. Si leurs métiers diffèrent, ces professionnels n'en ont pas moins un objectif commun, la formation du citoyen.

### **Promouvoir la lecture**

En ouverture, Hélène Mathieu, inspectrice générale de l'Education nationale, a choisi d'aborder la problématique en retraçant, en trois dates, les étapes marquantes d'un parcours professionnel tourné vers la promotion de la lecture.

En 1982, enseignante de lettres à l'école normale d'Alençon, elle forme des instituteurs avec la conviction que l'apprentissage de la lecture est davantage lié au capital culturel qu'à la méthode de lecture. Les élèves en difficulté, ne maîtrisant pas les codes de l'écrit, ont du mal à formuler, lors d'une lecture longue, des hypothèses de compréhension et, surtout, à réviser leur hypothèse de départ lorsqu'elle les mène dans une impasse. Cela suppose de multiplier avec eux les approches culturelles avec le livre (travail sur l'objet livre, sur le rapport texte image, lecture à voix haute, rencontre avec des écrivains, etc.).

En 1985, chargée de mission au ministère de la Culture, elle initie le développement des BCD. C'est l'époque de la première phase de la politique nationale de lutte contre l'illettrisme, à la suite du rapport de Véronique Espérandieu. Aujourd'hui, le développement des BCD semble compromis : elles sont souvent fermées faute de personnel. Les horaires d'ouverture des CDI ne permettent généralement pas d'accueillir les étudiants, voire les adultes du quartier. Il reste donc beaucoup à faire pour offrir des occasions de rencontre avec les livres et faire des structures existantes des lieux de rayonnement culturel.

En 2002, alors qu'elle travaille au ministère de la Jeunesse et des Sports depuis 1999, la relance du plan de lutte contre l'illettrisme lui permet de vivre un « moment rare où les différentes logiques ont pu se croiser ». Elle participe ainsi à la mise en œuvre du plan d'action pour la lecture dans les centres de vacances et de loisirs. Par ailleurs, de multiples actions visant à promouvoir la culture de la langue et de l'écrit sont proposées dans le cadre des contrats éducatifs locaux.

De ces expériences professionnelles, Hélène Mathieu tire la conclusion que pour réussir un partenariat dans le domaine de la lecture publique, il est nécessaire d'adopter la « perspective cavalière », de savoir se mettre à la place des différents interlocuteurs et de « parler tous les langages à la fois » (Leiris). Convaincue que c'est notamment au CDI qu'on peut travailler avec l'élève sur le sens de sa scolarité, elle incite les documentalistes à s'appuyer dans l'exercice de leur écrasante et solitaire mission sur :

- le socle commun (les deux derniers piliers),
- les PPRE,
- l'accompagnement éducatif.

### **Politiques partenariales : un exemple dans le département de la Seine-Saint-Denis**

Christiane Fortassin, déléguée générale de l'association Bibliothèques en Seine-Saint-Denis, a présenté le dispositif départemental de mise en réseau des BM, BCD et CDI. Créé en 1997, il concerne des collèges ZEP avec l'objectif de permettre à l'école l'accès quotidien à la culture de l'écrit. A l'époque, on constatait que le parcours de l'enfant dans ce domaine n'était pas envisagé dans sa globalité et

qu'il existait des actions éparées liées au volontarisme d'un bibliothécaire et d'un enseignant ou documentaliste. La mise en réseau s'est appuyée sur trois dispositifs existants :

- les contrats de réussite (Education nationale),
- les contrats de ville (Politique de la ville),
- les contrats ville lecture (Culture).

Une charte « Agir pour un développement durable » des collaborations entre BM, BCD et CDI à l'échelle de chaque ville a été rédigée. Elle prévoit que l'on associe d'autres formes artistiques comme le chant ou la danse, et que l'on développe la culture de projet. Les bibliothèques municipales ont un rôle de conseil artistique. Elles sont membres du comité de pilotage et associées à la validation de chaque étape du projet dont la coordination est assurée par l'IEN et la DRAC. Les actions sont financées à parité par l'Education nationale et la DRAC pour un montant maximum de 1500 € par projet. 12 communes sont concernées au départ puis 17 à l'apogée du projet en 2001-2002.

Deux évaluations successives sont menées, l'une par l'Education nationale, l'autre par la DRAC. Elles concluent que les formations inter professionnelles sont nécessaires. Annuelles au départ, ces dernières ont cessé à partir de 2004. Par ailleurs, la dimension innovante est parfois absente : beaucoup d'actions tournent autour du conte et concernent surtout le CP, le CM2 et la 6<sup>ème</sup>. On constate des seuils marqués dans le parcours de l'enfant. De plus, les projets les plus ambitieux ne peuvent être financés par le dispositif en raison du saupoudrage des moyens. Cependant, en matière de culture commune, le dispositif a permis d'améliorer le regard des enseignants sur les bibliothèques municipales et, réciproquement, la reconnaissance du rôle de médiation des enseignants par les bibliothécaires. Mais la trame de continuité entre BM, BCD et CDI semble avoir été oubliée. Demeurent des projets bilatéraux entre BM et établissements scolaires. Les projets les plus intéressants ne passent plus par le dispositif. A l'été 2006, l'Education nationale en décide la suspension.

### **Les coopérations dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle**

Patrick Souchon a rappelé que la délégation académique à l'action culturelle (DAAC) du rectorat de Versailles, à laquelle il appartient, est l'interface entre l'école et le monde artistique. Elle assure une mission de conseil pour les projets de partenariat et de formation.

Le contexte institutionnel actuel voit le partenariat s'élargir à d'autres tutelles que l'Education nationale et la Culture : les collectivités territoriales sont de plus en plus impliquées et développent des politiques du livre. Par ailleurs, les EPLE ont l'obligation d'inscrire la dimension artistique et culturelle de leur action dans le projet d'établissement ([circulaire rectorale du 9 mai 2007](#)). Un chargé de mission pour l'art et la culture est nommé dans chaque inspection académique. Des instances de concertation dans le domaine de la lecture sont mises en place dans 3 des 4 départements de l'académie (sauf les Yvelines) et d'autres instances évaluent les partenaires. Le socle commun et l'accompagnement éducatif offrent des perspectives intéressantes pour le partenariat.

Les dispositifs propres à l'Education nationale définissent un cadre de travail pour les enseignants et leurs partenaires à travers la sensibilisation à la pratique, aux savoirs issus de ces pratiques, aux œuvres contemporaines et les rencontres avec des professionnels de l'écrit. L'analyse des projets menés dans le cadre des classes à PAC depuis 4 ans montre que les bibliothèques municipales ne sont pas les partenaires privilégiés. On préfère les lieux du spectacle vivant (théâtre, maison de la poésie, etc.). Les enseignants et les élèves y assouvissent leur formidable besoin de création et d'appropriation de la langue.

### **Les coopérations autour de la lecture**

Sur le terrain, des coopérations voient régulièrement le jour, comme en témoignent les quatre participants à la table ronde animée par Anne Rabany, IA-IPR EVS. Marie-Laure de Capella, documentaliste et correspondante du bassin des Mureaux, présente le travail mené par son bassin et celui de Mantes sur la lecture chez les adolescents. A la suite d'une première réunion où documentalistes et bibliothécaires ont fait connaissance, un comité de lecture et une liste de diffusion ont été constitués. Un projet plus local, autour du pôle ressources intercommunal lecture (PRIL) des Mureaux, prévoit la mise en réseau de la bibliothèque municipale et des collèges et lycées de la ville. L'objectif est d'améliorer la liaison collège lycée, la BM servant de passerelle.

Nadine Déchamps, bibliothécaire et formatrice jeunesse en BDP, évoque une collaboration entre la bibliothèque municipale de Beaumont-sur-Oise et l'EREA dont les élèves ont été amenés à lire leurs écrits à des élèves de maternelle de la commune. Les jeunes sont réunis à la BM pour des activités telles que la rédaction d'albums par exemple.

Yamina Boubekour, de la bibliothèque municipale de Choisy, rencontre dans son activité professionnelle des documentalistes motivés pour mener à bien des projets destinés à augmenter le lectorat adolescent. Elle rend compte d'un dispositif « lourd » sous la forme d'un atelier relais réuni chaque semaine depuis cinq ans pour amener les élèves d'un lycée professionnel à surmonter leurs difficultés de lecture. Ils ont notamment mis en voix des contes écrits par eux, appris et dit des comptines à des élèves de maternelle, illustré un récit, etc. Chaque projet associe les parents afin de valoriser leurs enfants. Les productions sont exposées dans la médiathèque et pas seulement dans l'établissement scolaire.

Didier Bouillon, IA-IPR EVS, visite de nombreux CDI et témoigne de la vitalité des partenariats. Dans l'académie d'Orléans-Tours où il a récemment exercé, la dimension relativement modeste des villes favorise la proximité avec les élus et les structures. On note la participation fréquente des CDI à des manifestations locales, leur implication dans des partenariats avec l'étranger, leur collaboration à des projets inter générationnels autour de la lecture. Son souhait est de voir s'engager des discussions entre professionnels sur la constitution et la complémentarité des fonds respectifs des CDI et des bibliothèques municipales.

En conclusion, les intervenants insistent sur la nécessité de partir sur des bases saines pour construire un partenariat en se mettant d'accord sur les objectifs, en partageant financement et évaluation.

### **Les coopérations facilitées par l'usage des Tice**

Pascal Cotentin, directeur du CRDP et conseiller Tice de l'académie de Versailles, a rappelé que les établissements du second degré de l'académie disposent d'environ 100 000 ordinateurs, répartis en près de 1000 réseaux, sur lesquels peuvent s'appuyer les acteurs de la société de la coopération, symbolisée par la technologie du web 2.0. Après la déferlante d'internet, en 2005 apparaît une nouvelle vague d'usages et de pratiques sociales autour du travail collaboratif : l'internaute de consommateur devient producteur (appel à contribution venu du monde anglo-saxon) et n'est plus seul ; des communautés s'auto organisent pour créer des contenus grâce aux logiciels sociaux (forums, salons de conversation, blogs, wikis, etc.). Elles sont mues par le désir de s'investir, de s'entraider et de se rassurer. Elles cherchent notamment à résoudre les problèmes suivants :

- comment faire confiance ([eBay](#)) ?
- comment partager des connaissances ([Wikipédia](#)) ?
- comment favoriser l'innovation ([del-icio-us](#)) ?
- comment conseiller (conseils de lecture sur [Librarything](#)) ?

Le site pédagogique de l'académie de Versailles propose des pages interactives et des espaces coopératifs en mathématiques ([Euler](#)), en histoire-géographie ([Strabon](#)) par exemple. Dans ce domaine, l'avenir est également aux ENT, déployés progressivement dans les établissements scolaires. De multiples initiatives participent à l'éducation des élèves aux nouveaux médias (notamment les [mémotices](#), l'accompagnement du lancement de la clé [USB](#) offerte aux lycéens par le conseil régional d'Ile-de-France).

### **La relance des coopérations culturelles ?**

Annick Lorant-Jolly, La Joie par les livres – Centre national du livre pour enfant, présente les pôles nationaux de ressources (PNR) institués en 2002 par le ministère de la Culture et le ministère de l'Education nationale et leurs successeurs les pôles de ressources pour l'éducation artistique et culturelle ([PREAC](#)), institués en 2007. A l'origine, les PNR associent au minimum trois partenaires : une structure culturelle, un IUFM et un CRDP. Constitués autour de thématiques fortes, ils sont destinés à faciliter la formation de personnes-ressources capables de mettre en œuvre et d'évaluer des projets en matière d'éducation artistique et culturelle. Le remplacement des PNR par les PREAC semble marquer la fin d'une dynamique nationale, assortie de moyens financiers et humains conséquents. Dans ce contexte, il est à craindre que ne subsistent que les pôles basés sur des partenariats anciens et solides.

François Jollivet, directeur de l'éducation et du sport du département du Val d'Oise, souligne qu'en matière de coopération culturelle, il n'est pas toujours aisé d'avoir une vision exhaustive de ce qui se fait. Cet écueil empêche parfois les collectivités territoriales de parvenir à une cohérence d'intervention et à une égalité de traitement. Néanmoins, elles ont à cœur d'animer le territoire dont elles ont la responsabilité et qu'elles connaissent bien. Ainsi, dans le Val d'Oise, 750 animations par an favorisent la proximité et les partenariats. Cependant, pour que la coopération soit pleinement efficace, il faut former les acteurs locaux, ce qui relève de la mission de l'Etat.

### **Du côté de la formation des usagers**

Pour Didier Bouillon, IA-IPR EVS, l'école a avancé dans le domaine de la définition des compétences documentaires que les élèves doivent acquérir et a conçu des outils tels que le CAMI (Orléans-Tours) ou le [portfolio I-Doc](#) (Versailles). Les documentalistes sont incités à travailler sur la notion de parcours de l'élève afin que les apprentissages se fassent tout au long de sa scolarité. Pour cela, ils peuvent s'appuyer sur le socle commun, sur le B2i, sur les dispositifs transversaux. A travers l'élaboration du projet documentaire, c'est l'équipe éducative de l'établissement qui est invitée à formaliser sa réflexion autour des questions suivantes :

- comment mettre à la disposition de tous les ressources documentaires nécessaires ?
- comment assurer collectivement une formation à la recherche documentaire progressive, continue et structurée ?

A l'université, c'est la diversité des situations qui prévaut dans le domaine de la formation de l'utilisateur, selon le constat présenté par Isabelle Fructus, professeur documentaliste à la bibliothèque interuniversitaire Cujas. Parmi les variables, on citera l'insertion ou non de la formation dans le cursus, le temps de formation, le statut et le nombre de formateurs, le public concerné (licence, master, doctorat). La formation de l'étudiant est différente de celle du lycéen en raison de sa spécialisation (particulièrement dans le cas des doctorants), de sa centration sur des outils de plus en plus spécifiques, de l'expertise disciplinaire et technique nécessaire. On note cependant des similitudes liées au cadre à construire, aux coopérations à développer, à l'instabilité récurrente des dispositifs. Dans le supérieur comme dans le secondaire, on cherche à développer l'esprit critique de l'apprenant, à l'amener à réfléchir sur les outils utilisés en dépassant le simple apprentissage instrumental et procédural. Dans un avenir proche, les efforts porteront sur la constitution d'un corpus de notions, sur la place de la méthodologie et sur la constitution d'un curriculum.

Compte rendu établi par Anne Jumelet  
Coordinatrice du réseau des CDI